



PRELEVEMENT DE VILLOSITES CHORIALES POST-EXPULSION

Instruction

I. OBJECTIF

Cette instruction indique les modalités de prélèvement de villosités chorales post-expulsion (IMG, fausse-couche tardive, accouchement) en vue d'une analyse de cytogénétique.

II. DESCRIPTION

- Prélever **stérilement et en profondeur** au niveau de la face fœtale du placenta un fragment d'environ 1 cm² (sur 1 à 2 cm de profondeur)
- Mettre le prélèvement dans un **flacon stérile à fermeture étanche** contenant :
 - soit du milieu de culture fourni par le laboratoire de Cytogénétique sur demande
 - soit, à défaut, du sérum physiologique stérile

ATTENTION : ne pas laisser le prélèvement à sec dans le flacon

- Conserver le prélèvement à température ambiante
- Joindre le document de prescription d'analyse de cytogénétique **anténatale** dûment **complété** et avec **signatures du médecin prescripteur et de la patiente**

NB : numéro et caisse de sécurité sociale + demande d'entente préalable **obligatoires** (sauf pour patientes hospitalisées au CHU)

- **Prévenir le laboratoire** en appelant le 05 55 05 86 55
- Organiser l'acheminement pour que le prélèvement parvienne au laboratoire dans les 24 heures au maximum

Adresse du Laboratoire : Laboratoire de Cytogénétique
Hôpital Mère-Enfant
8 avenue Larrey
87042 LIMOGES Cedex